

PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRATS (PAC)

1. Titre

Mise à niveau du système de contrôle automatique de bâtiments et modifications de l'appareil de traitement de l'air 3-01 qui alimente l'entrepôt n° 2 afin de maintenir et d'assurer les conditions environnementales prescrites pour la collection des invertébrés fossiles

2. Préavis d'adjudication de contrat (PAC)

Un PAC est un avis public destiné aux fournisseurs pour leur faire part de l'intention d'un ministère ou d'un organisme d'attribuer à un fournisseur sélectionné à l'avance, un contrat pour un bien, un service ou des travaux de construction, ce qui permet aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé des capacités. Si aucun autre fournisseur ne présente un énoncé des capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC, avant la date stipulée dans ce PAC, l'agent de négociation des contrats peut alors procéder à l'attribution du contrat au fournisseur sélectionné à l'avance.

3. Définition des besoins

Lar-Mex Inc. est l'entreprise qui a été désignée à titre d'entrepreneur pour l'entretien, la vérification et la réparation du logiciel d'exploitation et de tous les dispositifs de contrôle automatique de bâtiments situés dans les installations de recherche du Musée canadien de la nature (MCN) du chemin Pink à Gatineau. Le marché conclu entre le MCN et Lar-Mex est en vigueur jusqu'au 30 novembre 2017.

RNCan a conclu un accord de partenariat (PE) avec le MCN afin d'héberger les collections de référence géologique nationales de RNCan dans des installations de conservation modernes afin de réaliser des économies de coûts pour l'ensemble du gouvernement dans la gestion des collections scientifiques. Le relogement des collections avec celles du MCN permettra d'améliorer l'accessibilité et la conservation des collections de RNCan et d'en maximiser la valeur scientifique. Pour respecter les échéances et réaliser des économies de coûts, il faut une compatibilité avec l'infrastructure et les fournisseurs actuels du MCN. La firme Lar-Mex a été retenue par le MCN puisqu'il s'agit de l'installateur et du fournisseur le plus économique pour le système spécialisé de traitement de l'air nécessaire pour maintenir les conditions environnementales, en conformité avec les normes internationales de conservation.

4. Tâches, livrables, jalons et échéancier

L'énoncé des travaux comporte plusieurs étapes, notamment les suivantes :

- Fournir et installer un serpentin de chauffage en conformité avec les spécifications fournies par le Musée canadien de la nature et compatible avec le système de CVC existant de Lar-Mex.
- Enlever une partie du conduit existant pour permettre l'installation d'un conduit plus gros aux fins de raccordement au nouveau conduit spécifié.
- Fournir et installer le conduit nécessaire aux fins de raccordement à l'appareil de traitement de l'air Lar-Mex existant, ce conduit devant se rendre jusque dans l'entrepôt n° 2.
- Fournir et installer les canalisations requises aux fins de raccordement au système de traitement de l'air Lar-Mex existant après le robinet à trois voies vers l'emplacement de la nouvelle bobine de chauffage, et respecter les exigences fonctionnelles exigées par le MCN concernant les capteurs d'humidité et de température.
- Fournir et installer des capteurs d'humidité et de température, ce qui comprend l'installation des fils et des capteurs supplémentaires.

- - Fournir la main-d'œuvre technique pour effectuer les travaux d'installation et la mise en service du système conformément aux normes existantes de Lar-Mex.
 - Fournir un rapport de vérification pour les réservoirs humides et secs, la poulie de ventilateur et le moteur, ainsi que la main-d'œuvre pour mettre à jour les graphiques de contrôle automatique de bâtiments et les dessins conformes à l'exécution.

5. Critères pour l'évaluation de l'énoncé de capacités

Tous les fournisseurs intéressés doivent démontrer au moyen d'un énoncé de capacités qu'ils répondent à la norme reconnue (certification) associée à ce programme en particulier en répondant aux critères suivants :

- L'entrepreneur proposé doit fournir les services d'installation (y compris la programmation) pour mettre à niveau et modifier le système de contrôle automatique de bâtiments existant fourni par Lar-Mex Inc.
- L'entrepreneur proposé doit fournir les services d'installation concernant le nouvel appareil de traitement de l'air pour lequel Lar-Mex accepte d'assumer l'entière responsabilité de son efficacité opérationnelle.
- L'entrepreneur proposé doit fournir un prolongement qui répondra entièrement aux exigences d'interchangeabilité en ce qui concerne l'équipement ou les services existants.

6. Accords commerciaux

Aucun des accords commerciaux appliquent à cette exigence.

7. Marché réservé en vertu de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones

Sans objet

8. Entente(s) sur les revendications territoriales globales

Sans objet

9. Justification du fournisseur présélectionné

Nous avons l'intention de traiter directement avec le fournisseur mentionné à l'article 10 ci-après, à notre connaissance, il est le seul fournisseur qui répond aux critères obligatoires énoncés à la section 5 ci-dessus.

Si le Canada devait recevoir un énoncé des capacités d'un fournisseur qui contient suffisamment de renseignements pour indiquer qu'il satisfait aux exigences énoncées dans ce PAC, un processus concurrentiel sera déclenché avec une méthodologie d'évaluation technique et financière des offres proposées par les soumissionnaires potentiels.

10. Exception au règlement gouvernemental sur les marchés et les accords commerciaux applicables

L'exception (s) ci-dessous sur la réglementation contractuelle des marchés est (sont) invoquée pour cet achat en vertu du paragraphe -- (d) une seule personne ou entrepreneur est capable d'exécuter le travail.

Le fournisseur proposé, Lar-Mex Inc., est le seul fournisseur qui répond aux critères obligatoires énoncés à la section 5 ci-dessus et capable de fournir les services décrits à la section 4 ci-dessus.



11. Exclusions et/ou Raisons d'un appel d'offres limitées

Sans objet

12. Titre de propriété intellectuelle

Sans objet

13. Période du contrat

La période du contrat est de 1^{er} décembre 2016 2016 au 28 février 2017.

14. Coût estimé

La valeur maximale estimée du contrat est de 27,435.27 \$ CAD, taxes incluses.

15. Nom et adresse du fournisseur proposé

Lar-Mex Inc. 4-5509 Canotek Rd. Gloucester, ON K1J 9J8

16. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé de capacités

Les fournisseurs qui se considèrent pleinement qualifiés et disponibles pour fournir les services / produits décrits ici, peuvent présenter un Énoncé de Capacités par écrit, de préférence par courriel, à l'autorité contractuelle indiquée dans le présent avis avant la date et l'heure de clôture de cette Avis. L'Énoncé de Capacités doit clairement démontrer comment le fournisseur répond aux exigences annoncées.

17. Date de fermeture

Date de clôture : Le 30 novembre 2016

Heure de clôture : 14 h, HAE.

18. Autorité contractuelle

Purnima Kaul Agente de l'approvisionnement Ressources naturelles Canada 580, rue Booth, 5^e étage Ottawa, ON K1A 0E4

Téléphone : 343-292-8358 Télécopieur : 613-947-5477

Courriel: <u>purnima.kaul@canada.ca</u>